



PLANCHE REGLEMENTATION PRODUIT

Europe



Goûter Fourré Goût Vanille

Version et date d'entrée en application	V2
Statut	Validée
Code produit	307824F
Code EAN	3061990143440
Type de conditionnement primaire	Ondulé : Fibres vierges brun
Type de conditionnement secondaire	Film métallisé
Site de fabrication	Vertou
Dernières modifications	01/05/2021
Réglementation	produit : Biscuit

INFORMATIONS GENERALES

Taille minimale de 1,2 mm à respecter

Pour produits vendus en France : Obligation d'avoir un étiquetage en Français (Loi Toubon)

OBLIGATOIRE

DENOMINATION LEGALE DU PRODUIT

OBLIGATOIRE

Attention : La dénomination et la quantité nette doivent figurer dans le même champ visuel.

FR : Biscuits fourrés goût Vanille

DECLARATION NUTRITIONNELLE

OBLIGATOIRE en respectant l'ordre des nutriments

Valeurs nutritionnelles moyennes / nutritional values / Voedingswaarde informatie / Nährwerte / información nutricional	Analyse moyenne pour 100 g		% AR*/100 g	Analyse moyenne par biscuit (18,12 g)		% AR*/1 biscuit
	valeur	unité		valeur	unité	
Energie / Energy / valor energético	1961	kJ	23%	365	kJ	4
	466	kcal	23%	87	kcal	4
Matières grasses / Vetten / Fat / Fett / Grasas	17,1	g	24%	3,2	g	5
dont acides gras saturés / waarvan verzadigde vetzuren / of which saturates / davon Gesättigte Fettsäuren / de las cuales saturadas	8,4	g	42%	1,6	g	8
Glucides / Carbohydrates / Koolhydraten / Kohlenhydrate / hidratos de carbono	71,6	g	28%	13,4	g	5%
dont sucres / which sugars / waarvan suikers / davon Zucker / de los cuales azúcares	33	g	37%	6,1	g	7
Fibres alimentaires / dietary fibre / Vezels / Ballaststoffe / fibra alimentaria (facultatif)	2,4	g	NA	0,5	g	NA
Protéines / proteins / Eiwitten / Eiweiß / Proteinas	5,5	g	11%	1	g	2
Sel / salt / zout / fett / sal	0,53	g	9%	0,10	g	2
			% VNR/100g			% VNR/100g

Attention : l'indication de la teneur en calcium pour 100 g et en % des VNR (Valeurs nutritionnelles de référence) devient obligatoire lorsqu'il y a un enrichissement ou allégation ! Si indication des VNR, obligation de

*AR : Apports de Référence - L'indication est volontaire

L'indication des valeurs nutritionnelles par portion est également volontaire.

Possibilité d'arrondir les valeurs au % près.

Si indication des %AR, la mention suivante est à indiquer à proximité immédiate de la déclaration nutritionnelle : "Apport de référence pour un adulte-type (8400 kJ / 2000 kcal)" avec "apport" au singulier

La déclaration nutritionnelle obligatoire est présentée sous forme de tableau avec alignement des chiffres ou faute de place, sous forme linéaire.

L'indication des valeur nutritionnelles par portion est volontaire. Si choix d'apposer ces valeurs, ajouter la mention suivante (en fonction du conditionnement) :

NUTRI-SCORE	Obligatoire si décision d'entreprise d'apposer le nutriscore et si enregistré de la marque	
	Marque BN avec apposition obligatoire du Nutriscore ?	NOTE YUKA
	Note nutriscore à apposer si souhait de le fait :	30/100

INGREDIENTS

OBLIGATOIRE

Attention : les allergènes doivent être étiquetés en gras

Indiquer la mention "ingrédients" avant d'énumérer les ingrédients

FR : Ingrédients : Céréales [farine de **froment** (32%), céréales complètes (15.1%) (farine complète de **froment** (15 %), farine complète de **seigle**, farine complète d'**orge**) - sucre – matières grasses végétales (palme, palmiste, colza) – amidons

CONDITIONNEMENT / CONTENANCE

OBLIGATOIRE

Attention : La dénomination et La quantité nette doivent figurer dans le même champ visuel.

Type de conditionnement	Quantité nette à indiquer	Format de la qté nette	Format de métrologique
Boîte BN x16	285 g e	x	> 4 mm > 3 mm

DATE DE DURABILITE MINIMALE **OBLIGATOIRE**

Mention à indiquer sur le dessus de la boîte, dans la zone de marquage au jet d'encre

BN Goûter Fourré 285g <i>Le n° de lot peut ne pas être indiqué si indication claire du jour et du mois pour la date.</i>	A consommer de préférence avant fin :	12 mois
---	---------------------------------------	---------

CONDITIONS DE CONSERVATION **OBLIGATOIRE**

FR : à conserver dans un endroit frais et sec.
EN : Keep in a dry and cool place.
NL : Bij voorkeur, koel en droog bewaren
D : Vorzugsweise trocken und kühl lagern
ES : Conservar en lugar fresco y seco

COORDONNEES **OBLIGATOIRE**

Marque France / Europe	United Biscuits France
------------------------	------------------------

CONSIGNES DE TRI **CAS PAR CAS**

Triman	OBLIGATOIRE pour la France sauf si dématérialisé sur le site internet
Consigne de tri Citeo	A apposer sur tout emballage disposant d'une filière de tri (cartonnette GF OK)
	Le point vert n'est plus obligatoire, il faut le retirer des packagings existants

Respecter les chartes graphiques relatives à chacun des logos (disponibles sur demande)



ORIGINE **FACULTATIF pour l'origine du Produit fini / OBLIGATOIRE pour l'origine de l'Ingrédient primaire**

ORIGINE DU PRODUIT FINI - Facultatif

<i>BN - Biscuiterie Nantaise depuis 1897. Tes goûtes BN sont fabriqués à Vertou près de Nantes</i>
<i>Fabriqué en France</i>

ORIGINE DE L'INGREDIENT PRIMAIRE - Obligatoire à compter du 1er Avril 2010

- La mention doit se trouver dans le même champ visuel que celle du produit fini

Ingrédients primaires	Farine de Blé	France
Mention à indiquer sur le pack	AUCUNE : l'arôme n'est pas	